



PROCÈS-VERBAL
2 décembre 2019

À une séance du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue le 2 décembre 2019 à 20 heures et à laquelle sont présents mesdames les conseillères Carol-Sue Ash, Myriam Cabane, Monique Côté, messieurs les conseillers Daniel Bock, Tommy Desjardins et Jean-Paul Rouleau, formant quorum sous la présidence du maire François Gauthier.

Monsieur Daniel Charette, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est également présent.

1-Présence et quorum

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 20,03 heures par Monsieur François Gauthier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix.

2-Adoption de l'ordre du jour

Lecture et adoption de l'ordre du jour
2019-12 #01

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

3- Adoption des procès-verbaux

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 4 novembre 2019
2019-12 #02

Il est proposé par Carol-Sue Ash
Et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2019 soit adopté tel que déposé.

Adoptée

4- Période de questions portant exclusivement sur les sujets
mentionnés à l'ordre du jour (15 minutes maximum)

5- RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES COMITÉS

6- FINANCES ET ADMINISTRATION

Approbation des comptes à payer
2019-12# 03

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu

Que les prélèvements automatiques au montant de 16 342,46 \$ et les chèques numéros 10247 à 10280 totalisant un montant de 124 552,28 \$ du mois de novembre 2019, pour un total de 140 894,74 \$ soient approuvés, certains annulés.

Adoptée



N° de résolution
ou annotation

Correction de la résolution 2019-04#04
Approbation des comptes à payer
2019-12#04

Attendu qu'il y a une correction à effectuer à la résolution 2019-04#04;

En conséquence il est proposé par Monique Côté
Et résolu

Que la correction soit apportée à la résolution 2019-04#04, soit de
corriger le montant de 45039.06 \$ par le montant de 26791.55 \$

Adoptée

FQM : Adhésion 2020
2019-12#05

La FQM sollicite le renouvellement de l'adhésion de la municipalité;

En conséquence il est proposé par Carol-Sue Ash
Et résolu

Que la municipalité adhère à la FQM. La cotisation 2020 est de 1 115,79
\$ taxes incluses.

Adoptée

DHC Avocats – forfait téléphonique
2019-12#06

Attendu l'offre de forfait téléphonique présenté par DHC Avocats pour
l'année 2020;

En conséquence il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu

Que la municipalité accepte ladite offre au coût de 400 \$ taxes en sus.

Adoptée

Calendrier des séances 2020 et du budget 2020
2019-12#07

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit
que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le
calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le
jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par : Tommy Desjardins
Et résolu

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des
séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020. Ces séances
se tiendront le lundi à la salle municipale et débiteront à 19h30 :

- | | | |
|--------------|-------------|----------------|
| • 13 janvier | • 4 mai | • 14 septembre |
| • 3 février | • 8 juin | • 5 octobre |
| • 2 mars | • 6 juillet | • 2 novembre |
| • 6 avril | • 3 août | • 7 décembre |



ET QUE la séance extraordinaire pour l'adoption du budget pour l'année 2020 par le conseil municipal se tiendra lundi le 13 janvier 2020 à la salle municipale et débutera à 19 heures;

ET Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adoptée

Fermeture de l'hôtel de ville pour la période des fêtes
2019-12#08

Considérant l'arrivée prochaine de la période des fêtes;

En conséquence il est proposé par : Myriam Cabana
Et résolu

Que l'hôtel de ville de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix soit fermée pour la période des fêtes du 20 décembre 2019 au 6 janvier 2020 inclusivement et que les employés de l'hôtel de ville reçoivent une rémunération normale à titre avantage sociaux.

Adoptée

Ajustement des salaires pour l'année 2020
2019-12#09

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster les salaires des employés municipaux suivant la hausse de l'inflation;

CONSIDÉRANT la liste des salaires présentée aux membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par : Jean-Paul Rouleau
Et résolu d'ajuster les salaires des employés municipaux pour l'année 2020 selon l'indice a l'inflation en date du 31 décembre 2019

Adoptée

Mandat au directeur pour l'embauche d'un(e) adjoint(e) à l'administration et direction
2019-12#10

ATTENDU que le conseil estime qu'il y a beaucoup de travail à accomplir au niveau du service de l'administration et de la direction;

En conséquence il est proposé par Carol-Sue Ash
Et résolu

De mandater le directeur général par intérim à afficher un poste d'adjoint(e) à la direction et à l'administration.

Adoptée

CNESST dossier no 600154058
2019-12#11

Attendu qu'une rencontre de médiation est prévue dans le dossier numéro 600154048;



N° de résolution
ou annotation

Attendu qu'il est possible de procéder par conférence téléphonique;

En conséquence il est proposé par : Myriam Cabana
Et résolu

Que monsieur le maire, François Gauthier, soit autorisé à participer à ladite médiation, celle-ci se fera par conférence téléphonique.

Adoptée

Mandat d'audit et préparation du rapport financier
2019-12#12

CONSIDÉRANT QUE l'exercice financier pour l'année en cours se termine le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'une firme de comptable doit être mandatée pour réaliser l'audit et la préparation du rapport financier pour l'exercice en cours;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Charlebois et Gratton, CPA Inc. au montant de 7 900.00\$ pour réaliser ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par : Tommy Desjardins
Et résolu

Que le conseil municipal octroi le mandat pour l'audit et la préparation du rapport financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 à Charlebois et Gratton, CPA Inc. pour un montant de 7 900.00\$ excluant les taxes applicables selon la soumission reçue.

Adoptée

Programmation de travaux TECQ 2014-2018
2019-12#13

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par : Monique Côté
Et résolu

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

ET QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataire de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;



ET QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipale et de l'Occupation du territoire;

ET QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

ET QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ET QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée

Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration - dossier 00028214-1
2019-12#14

ATTEND QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par : Myriam Cabana

Et résolu

Que le conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix approuve les dépenses d'un montant de 61 924.68\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisées et les frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée

Nomination du responsable de l'accès à l'information – délégation de pouvoirs
2019-12#15

CONSIDÉRANT que c'est monsieur le maire qui détient le pouvoir en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels de répondre aux demandes effectuées en vertu de cette Loi, il délègue donc ce pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par : Jean-Paul Rouleau



N° de résolution
ou annotation

Et résolu

Que directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, puisse dorénavant répondre aux demandes de production de documents qui seront effectuées en vertu de ladite Loi.

Adoptée

Règlement 1030 concernant les procédures des assemblées du conseil

Le projet 1030 est retiré

7- TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE

**Adoption du projet de règlement 1029 chemin du Domaine Côté
2019-12#16**

Attendu qu'un avis de motion a été déposé en séance ordinaire du 7 octobre 2019;

Attendu que le projet de règlement 1029 qui autorise des travaux sur le chemin du domaine Côté a été déposé à la séance du 4 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par : Carol-Sue Ash

Et Résolu

Que le conseil municipal adopte tel que rédigé le projet de règlement 1029, ledit règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long reproduit.

Adoptée

**Embauche d'un employé pour les travaux publics
2019-12#17**

Attendu la nécessité d'embaucher un employé pour le service des travaux publics et autres travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par : Jean-Paul Rouleau

Et résolu

Que monsieur Mike Cloutier soit embauché à titre de chauffeur, opérateur et journalier dans l'équipe des travaux publics avec une période de probation de six mois commençant le 2 décembre 2019 et selon les modalités d'entente survenues entre celui-ci et le conseil municipal. Demande de vote :

Pour : Jean-Paul Rouleau, Carol-Sue Ash, Myriam Cabana,
Daniel Bock

Contre : Monique Côté, Tommy Desjardins

Adopté à la majorité

**Échantillonnage de l'eau et analyses
2019-12#18**

Considérant que les services offerts par Benoit Benoit se termine au 31 décembre 2019

Considérant que la municipalité est tenue de faire analyser l'eau potable selon divers critères afin de fournir une eau de qualité



Considérant que la municipalité a reçu une offre de service de la firme Écophylle

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par : Daniel Bock

Et résolu

D'accorder le contrat d'échantillonnage d'eau à la firme Écophylle, tel que décrit dans l'offre de service du 13 novembre 2019

Adopté

Collecte des ordures

2019-12#19

Considérant que le conseil municipal doit modifier le calendrier de collecte des ordures pour l'années 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par : Tommy Desjardins

Et résolu

Que la collecte des ordures soit effectuée selon les dispositions suivantes.

Aux deux semaines du 1 janvier au 1 juin 2020

À toutes les semaines du 1 juin au 1 septembre 2020

Aux deux semaines du 1 septembre au 31 décembre 2020

Deux collectes de gros rebuts au printemps et à l'automne

Adoptée

8- Urbanisme et développement du territoire

9- Développement économique et communautaire

10- LOISIRS ET CULTURE

Ouverture de poste pour l'entretien de la patinoire

2019-12#20

Considérant que le conseil veut entretenir la patinoire durant l'hiver;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par : Daniel Bock

Et résolu

Qu'un poste soit ouvert afin d'embaucher une personne qui se chargera de l'entretien de la patinoire et mandate le directeur général d'afficher le poste.

Adoptée

11- DIVERS

12- PÉRIODE DE QUESTIONS



N° de résolution
ou annotation

**13- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
2019-12# 21**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par : Carol-Sue Ash

Et résolu

Que la présente séance soit levée.

Adoptée

Daniel Charette
Directeur général et
Secrétaire trésorier par intérim

François Gauthier, maire